

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 mai 2010



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, le vendredi 7 mai deux mil dix à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. Pascal NOËL-RACINE, Maire.

Etaient présents : M. Pascal NOËL-RACINE, M. Jean-Claude BOIFFARD, Mme Maryvonne LEROUX, M. Claude BIGOTTEAU, Mme Claudie LELECQUE, M. Joël MARCHAND, Mme Alexandra KNOCKAERT, M. Gérard LERAY, Mme Marie-Thé JUS LEBOSSE, Mme Maryvonne CHEVRIER, Mme Josette OUAIRY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Lionel LEMERLE, M. Martial LEHEBEL, Mme Annie PHILOUZE, M. Jean-Philippe LEROUX, Mme Renée GUISENEUF, M. Alain FOURNIER, M. Bruno CORVEC, Mme Sophie MAURASIN, M. Jean-Yves HERVY, Mme Michèle NAVARRO, Mme Régina LEGAL-RYO (*arrivée à 19h50*), M. Denis SEBILO.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	28

Absents excusés :

M. Dominique FINAUD (*pouvoir à Claude BIGOTTEAU*), M. Robert ACQUITTER (*pouvoir à Bruno CORVEC*), Mme Nadine CHENE, Pierre-Luc PHILIPPE (*pouvoir à Michèle NAVARRO*), Mme Christelle GEFFRAY (*pouvoir à M. Jean-Yves HERVY*).

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne CHEVRIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil : **Unanimité**

I - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 avril 2008, Monsieur le Maire rend compte dans le détail des décisions qui ont été prises entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2010.

- 16 décisions négatives relatives au droit de préemption
 - M. et Mme SOULAS, Kergestin (2)
 - M. PANHELLEUX Laurent, Le Tertre
 - Consorts DROUET, rue de Verdun
 - Mme CHARPENTIER Servanne, Le Guernais
 - Mme MONTFORT Françoise, 48 rue du Père Laurent
 - Mme MASSON Christiane et ROCHARD Thierry, 32 route de la Roche Bernard
 - M. TALBERT Trever, 26 avenue de la Monneraye
 - Consorts AGAISSE, Kerhôté (2)
 - M. LE THIEC Gilbert, rue Fontaine Saint Jean
 - M. THOBIE Joseph, Kergas
 - M. et Mme GARINO Marie et Didier, Hoscas
 - M. QUERRANT Lionel, 2 rue du Clos Neuf
 - SOPRIMMO, Le Clos Neuf
 - M. HALGAND Bernard, Kerlibérin

- 1 décision concernant l'avenant à la décision 2009-146 avec yb consultant pour l'étude de revalorisation culturelle et touristique.
- 1 décision pour la convention de partenariat avec le Crédit Mutuel pour le marché de potiers
- 1 décision d'attribution de l'aide à l'accession aidée à Mlle VERDIER Aurélie
- 1 décision fixant le tarif des boissons à l'occasion du marché de potiers
- 1 décision fixant la gratification du stagiaire Sébastien ROCHERIOUX

II - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A DEFENDRE EN JUSTICE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à défendre la Commune devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le cadre d'une requête en annulation d'une décision implicite de rejet d'un recours gracieux, complétée d'une demande d'injonction à l'administration pour l'exécution de travaux.

S'agissant principalement d'un litige entre deux administrés, Monsieur le Maire propose de faire assumer notre défense par la Société d'Avocats - SCP DRUAIS - LAHALLE & Associés située METROPOLIS II - 14C rue du Pâtis Tatelin - CS 10824 - 35708 RENNES Cedex 7.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2132-2

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

AUTORISE Monsieur le Maire :

- A DEFENDRE devant le Tribunal Administratif dans le cadre de la requête susvisée.
- A SIGNER toute pièce se rapportant à ces affaires

DECIDE DE CONFIER notre défense à la Société d'Avocats - SCP DRUAIS - LAHALLE & Associés

III - JURY D'ASSISES

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2010 et en application de la loi et du Code de Procédure Pénale, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique sollicite la commune d'Herbignac pour procéder, comme chaque année, au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés, aux Assises de la Loire-Atlantique, en 2011.

Les neuf cent quatre vingt cinq jurés devant composer la liste du jury criminel du département de la Loire-Atlantique pour l'année 2011 (un juré pour 1 300 habitants), sont répartis par arrondissements et par commune.

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2010, le nombre de jurés devant composer la liste du jury criminel du département de la Loire-Atlantique pour l'année 2011 est fixé à 4 pour la commune d'Herbignac.

Ce tirage au sort, qu'il convient aujourd'hui d'effectuer, est réalisé à partir de la liste générale des électeurs de la commune, sachant que :

- le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral : soit 12 noms.
- ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt trois ans au cours de l'année civile 2011.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort, et désigne :

- Mme CARABOTIER BLED Hélène, née le 28 décembre 1926 à Travinh (Vietnam), domiciliée 4 Le Clos des Fées
- M. GREYO Laurent, né le 3 juillet 1976 à Saint-Nazaire, domicilié Trévelois
- Mme CESBRON épouse ROBIN Christine, née le 6 septembre 1978 à Nantes, domiciliée 6bis rue de la Paix
- Mme HERVY MONTFORT Viviane, née le 12 juin 1965 à Guérande, domiciliée 12 allée de la lande du bourg
- M. MITAILLE Stanislas, né le 17 décembre 1985 à Saint Nazaire, domicilié Le Haut Langâtre
- M. ADVENARD Sébastien, né le 17 novembre 1980 à Saint Nazaire, domicilié Arbourg
- M. LEGAL Thibault, né le 28 août 1988 à Saint Nazaire, domicilié 106 route de la Roche Bernard
- Mme THOMAS GUIHARD Marie-Lise, née le 16 juin 1960 à Saint Nazaire, domiciliée 8 rue de Mirebelle
- M. BLOUET Cyril, né le 22 janvier 1987 à Saint Nazaire, domicilié 4 route de Coëtbout
- Mme TRIGODET HERVY Danielle, née le 5 octobre 1943 à Férel, domiciliée 31 avenue de la Monneraye
- M. LETHIEC Gilbert, né le 26 juillet 1937 à Assérac, domicilié 20 rue Fontaine Saint Jean
- M. NOGUES François, né le 26 janvier 1966 à Pornichet, domicilié Kercouret

IV - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur Joël MARCHAND informe le Conseil Municipal de quatre demandes de subventions :

- L'association « Prévenir et Réparer » mission d'aide aux victimes d'infractions pénales. Il s'agit de la demande de subvention annuelle et il est proposé une attribution de 600€.
- L'association « Pompas c'est sympa », nouvellement créée :
Subvention de démarrage : 150 €
Subvention loisirs 2010 : 170 €
- Une aide à la licence pour l'association Football Sud Vilaine : 16,20€
- Une subvention exceptionnelle pour l'Amicale Radio Herbignacaise : prise en charge des frais liés à l'animation du marché des potiers : 300€

M. HERVY est favorable à la subvention pour l'Amicale Radio Herbignacaise mais précise que cela ne doit pas être une porte ouverte à d'autres demandes de subvention d'associations intervenant pour le marché de potier.

Monsieur Joël MARCHAND propose au Conseil Municipal d'accorder à ces subventions aux quatre associations.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE cette proposition telle que présentée ci-dessous :

ASSOCIATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	SUBVENTIONS
PREVENIR ET REPARER	6574/020	600 €
POMPAS C'EST SYMPA	6574/025	320 €
AMICALE RADIO HERBIGNACAISE	6574/025	300 €
FOOTBALL SUD VILAINE	6574/025	16 ,20 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif principal de la Commune, exercice 2010

V - SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES PAR LA TEMPETE « XYNTHIA »

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, exprime son entière solidarité aux maires et aux habitants des communes frappés par la tempête "Xynthia", qui a provoqué la mort d'au moins 53 personnes et de nombreux dégâts matériels.

Afin de manifester son soutien, il est proposé d'apporter une aide d'un montant de 500 euros. Cette somme sera versée aux associations départementales de maires de Charente-Maritime et de Vendée.

D'ores et déjà, les associations de Charente-Maritime* et de Vendée* ont ouvert un compte spécifique de solidarité. Les sommes recueillies permettront de répondre aux situations les plus graves, de venir en aide aux sinistrés et d'entamer les travaux nécessaires à la remise en état des routes et des équipements publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

DECIDE de verser une subvention de 500 € à l'association départementale des maires de Vendée.
DIT que cette somme est inscrite au budget 2010.

VI - DEMANDE DE SUBVENTION PAVC 2010

Madame Alexandra KNOCKAERT informe l'Assemblée que le dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) 2010, peut être déposé auprès des services du Conseil Général.

Elle fait part des prévisions établies par les Services Techniques et qui ont été retenues par la Commission « travaux - voirie - villages ».

Les travaux concernent le renforcement et le revêtement des voies suivantes :

- VC de Kerichard
- Sapilon : chemin de la Traverse et rue du Boquet
- Route de Ranrouët aux Moulineaux
- VC de Kercouret
- Impasse du Greno
- VC de Kergauche
- VC de Kersénéchal

Le montant estimé des travaux s'élève à 30 934,20 € HT

Monsieur BOIFFARD précise que le montant inscrit dans la délibération est une estimation avant l'appel d'offres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme de prévision de travaux de voirie pour l'année 2010 dont le montant s'élève à 30 934,20 € HT (36 997,30 € TTC)

SOLLICITE à cet effet une subvention auprès du Conseil Général de la Loire-Atlantique au titre du Plan d'Aménagement de la Voirie Communale.

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter en vue de la réalisation des travaux, et signer toutes les pièces concernant ce dossier.

VII - MAINTIEN EN INVESTISSEMENT DE DEPENSES INFERIEURES A 500€

Monsieur Claude BIGOTTEAU informe l'Assemblée que la Commune a la possibilité de récupérer la TVA de certains biens de moins de 500 €.

Pour cela, le Conseil Municipal doit décider de passer ces biens dans la section investissement du budget.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

DECIDE de porter en investissement le matériel suivant :

Imputation	Objet	Montant TTC
2152/102/821	Panneaux signalisation marché	432,28 €
2158/169/811	Cannes de débouchage de réserve d'eau	467,93 €

VIII - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU -art. 1AUa 13

Monsieur Jean-Claude BOIFFARD informe l'Assemblée que le règlement du PLU en vigueur, comporte une erreur en ce qui concerne la rédaction de l'article 1AUa 13, relatif aux espaces verts dans les opérations d'aménagement.

En effet, alors que le rapport de présentation du PLU fait état de la nécessité de prévoir 15% d'espaces verts communs pour toute opération d'aménagement de plus de 5 logements, l'article 1AUa 13, censément assujéti à cette règle, est en réalité muet sur ce point.

L'incohérence constatée entre le rapport de présentation et le règlement conduit à reconnaître l'erreur matérielle.

Ce motif étant reconnu par l'article L123-13, alinéa 7 du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée a été mise en œuvre.

L'arrêté municipal en date du 3 février 2010 a prévu les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, entre le 15-02 et le 19-03-2010 inclus.

A l'issue de ce délai, aucune observation n'a été portée sur le registre placé à cet effet, à l'accueil de la mairie.

Pour clore la procédure, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement l'article L123-13, alinéa 7,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE la modification simplifiée du PLU relative à la nouvelle rédaction de l'article 1AUa 13, relatif à la part des espaces verts dans les opérations d'aménagement de plus de 5 lots.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

IX - VENTE DES PARCELLES AD 40 ET 41 A ESPACE DOMICILE.

Monsieur Jean-Claude BOIFFARD, adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal, qu'une proposition d'acquisition du bâtiment et de l'emprise foncière de l'ancienne trésorerie d'Herbignac a été présentée par Espace Domicile. Cette opération permettrait l'aménagement ou la construction de 11 nouveaux logements sociaux au cœur du bourg, tout en conservant la possibilité de desservir, à terme, le cœur d'ilot non bâti compris entre les rues Pasteur, Notre-Dame et du Père Laurent

L'unité foncière constituée par ces deux parcelles comprend 2 030 m².

Espace Domicile présente une offre d'acquisition à 90 000 € net vendeur, et se charge de la viabilisation de l'ensemble de l'opération.

Cette proposition envisage la rétrocession ultérieure de tout ou partie des espaces communs de l'opération, pour permettre la desserte de l'ilot non bâti situé entre le projet et la rue Pasteur. Il a été convenu que la nature et le contenu de cette rétrocession seraient décidés une fois les constructions édifiées.

Monsieur BOIFFARD précise que le projet initial prévoyait 12 logements. Le nouveau dossier en comporte 11.

Monsieur HERVY : quel sera la nature du terrain cédé le long du mur ouest ?

Monsieur BOIFFARD : A court terme, pas de travaux. A terme, l'ouverture par le terrain Saudray acheté par la commune permettra, par la réalisation d'une voie, de desservir les fonds de parcelles.

Madame KNOCKAERT : qui entretiendra ces espaces ?

Monsieur BOIFFARD répond que ce sera Espace Domicile en tant que propriétaires.

Madame KNOCKAERT : le planning prévisionnel est-il défini ?

Monsieur BOIFFARD : permis de construire déposé fin mai - début des travaux entre l'automne et la fin d'année pour un an de travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'estimation foncière proposée par France Domaines, le 24 septembre 2009,

Le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 6 contre**

ACCEPTE la proposition d'Espace Domicile pour l'acquisition des parcelles AD 40 et 41, sise 22 rue du Père Laurent, et du bâtiment qui y est construit.

ACTE le principe d'une rétrocession partielle ou totale des espaces communs après réalisation de l'opération, et selon les besoins d'aménagement du cœur d'îlot voisin,

DIT que la transaction se fera sur la base d'un prix global de 90 000 € net vendeur, la viabilisation de la parcelle, ainsi que les frais d'actes et de géomètre étant à la charge de l'aménageur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

XI - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE XM 136 à KERBOUHY.

Monsieur Jean-Claude BOIFFARD, adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal, qu'une proposition de cession a été présentée à la commune par l'association foncière de remembrement (AFR), pour la parcelle XM 136 à Kerbouhy.

Cette proposition, votée par l'assemblée générale de l'AFR, le 13 octobre 2009, résulte d'une demande de M. Joalland, propriétaire des parcelles XM 108 et 109, qui souhaite acquérir la partie de la XM 136 située entre sa propriété et le chemin d'exploitation.

L'AFR a souhaité joindre dans sa décision la demande de M. Joalland, et le souhait exprimé par la commune d'intégrer au domaine communal, la portion du chemin d'exploitation qui dessert les habitations située en haut de Kerbouhy.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération de l'association foncière de remembrement en date du 13/10/09

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ACCEPTE la proposition de l'association foncière de remembrement, pour l'acquisition partielle de la parcelle XM 136, sur soixante dix mètres à compter de l'emprise publique actuelle

DIT que la transaction se fera sur la base d'une cession gratuite de l'AFR à la commune, les frais étant pris en charge par la commune, pour la partie qui la concerne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants,

XII - DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COLLECTIVITES DU SUD EST DE LOIRE ATLANTIQUE.

Monsieur Claude BIGOTTEAU informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a été destinataire d'une demande d'affiliation volontaire au CDG 44 de la part du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Collectivités du Sud-Est de Loire-Atlantique composé de 3 agents et dont le siège est à Nantes.

En vertu des dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article 15 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il peut être fait opposition à cette demande par les 2/3 des collectivités affiliées représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés ou par les 3/4 des collectivités affiliées représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

EMET un avis favorable à cette demande d'affiliation

XII - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Claude BIGOTTEAU rappelle que le 05 février 2010 le tableau des effectifs a été modifié pour tenir compte de la nouvelle organisation des services techniques. Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à hauteur de 26 heures par semaine a été créé.

Ce poste a été pourvu en interne à hauteur de 28 heures par semaine (18 heures services techniques et 10 heures à l'accueil).

C'est donc le poste à l'accueil, à la suite de la nouvelle organisation, qui va compter 26 heures par semaine. Afin de tenir compte des contraintes horaires du roulement de trois agents à l'accueil, il nécessaire de porter ce temps de travail à 26h30 par semaine.

Il convient également de rétablir le temps de travail d'un agent, qui avait diminué ses horaires de travail pour suivre une formation. L'agent a terminé sa formation et son remplacement a été assuré de manière temporaire.

Sous réserve de l'avis du CTP qui se prononcera dans sa prochaine séance,

Monsieur HERVY demande si l'avis du CTP est seulement consultatif. La réponse est positive.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

DECIDE à compter du 1^{er} juin 2010 :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 26 heures par semaine
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 26 heures 30 par semaine
- la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 22 heures 30 par semaine
- la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 23 heures 30 par semaine

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	EFFECTIFS	DONT	EQUIV
		BUDGETAIRES	POURVUS		
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A	1	1		1
TOTAL		1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	[1]*	0		
Rédacteur chef	B	1	1	0	1
Rédacteur Principal	B	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	1	0,83
Adjoint administratif de 1ère classe	C	2	2	0	2
Adjoint administratif de 2ème classe	C	6	6	3	5,36
TOTAL		12	12	5	11,19
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien supérieur chef	B	1	1	0	1
Technicien supérieur	B	1	1	0	1
Contrôleur de travaux principal	B	1	1	0	1
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1		1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	11	11	0	11
Adjoint technique 1ère classe	C	2	2	1	1,63
Adjoint technique 2ème classe	C	12	12	12	6,75
TOTAL		30	30	13	24,38

FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Brigadier de police municipale	C	1	1	0	1
TOTAL		1	1	0	1
FILIERE SOCIALE					
ATSEM principal 2ème classe	C	3	3	3	2,67
ATSEM 1ère classe	C	2	2	2	1,68
TOTAL		5	5	5	4,35
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educatrice de jeunes enfants principale	B	1	1	1	0,8
Educatrice de jeunes enfants	B	2	2	0	2
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	C	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	2	2	0	2
TOTAL		6	6	1	5,8
FILIERE CULTUREL					
Assistant qualifié conserv patr et biblioth hors cl	B	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	1	0	1
TOTAL		2	2	0	2
FILIERE ANIMATION					
Animateur territorial	B	1	1	1	0,91
Adjoint d'animation 2ème classe	C	4	4	4	3,26
TOTAL		5	5	5	4,17
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE		62	62	29	53,89

AUTRES EMPLOIS					
APPRENTIS					
Services Espaces verts		1	1		1
Ecole maternelle René Guy Cadou		1	1		1
EMPLOIS SAISONNIERS					
Services Techniques		3			
Service Tourisme et Patrimoine		2			
Service CLSH		2			

XIII - INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Claude BIGOTTEAU, informe le conseil municipal de l'avancée du dossier de réorganisation des services techniques, suite à l'audit réalisé par le cabinet LGP Conseil et depuis la dernière intervention de Monsieur Dominique FINAUD en conseil municipale du 5 février.

↪ Recrutement secrétariat ST : mutation interne de Florence TRIGODET avec une prise de fonctions le **1^{er} juin 2010** 28h (18h ST + 10h accueil mairie)
Elle sera chargée du secrétariat des ST, de l'assistance à JNL, de la gestion des demandes de travaux, et du retour d'information sur l'exécution des travaux.

↪ Recrutement agent d'accueil : prise de fonctions d'Annabelle LOQUET le 1^{er} juin 2010 à raison de 26h30. Elle sera chargée de l'accueil mairie et des « inscriptions transport scolaire » qui se feront désormais à l'accueil.

↳ Prise de fonction de Bernadette GUILLOUX sur les missions Commande Publique au 1^{er} juin 2010

↳ Carine BOUYER qui assurait 8h à l'accueil de la mairie passe à TC au service social et scolaire le 1^{er} juin 2010

↳ Sandra JAOUEN qui assurait le secrétariat des ST est affectée à l'urbanisme à partir du 1^{er} juin 2010. Elle prendra également en charge le dossier « affaires foncières ».

Monsieur le Maire remercie les élus de l'opposition qui ont accepté de céder le local mis à leur disposition, pour permettre au secrétariat des services techniques d'intégrer un bureau au sein du service. La salle de la minoterie sera mise à disposition des élus de l'opposition selon des modalités qu'il reste à définir.

XIV - AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Gérard LERAY

- Remerciements aux personnes qui ont accepté de participer au marché des potiers.

- Ouverture demain 8 mai de la Maison du Tourisme et du Patrimoine :

En mai et juin : ouverture le weekend

En juillet et août : ouverture tous les jours

Pot d'ouverture de la MTP le 23 juin

Pascal NOEL RACINE

- Dates des conseils municipaux

Le 4 juin à 19h30

Le 9 juillet à 18h30

- Cérémonies du 8 mai : demain à 9h45

Maryvonne LEROUX

Multi accueil : recrutement d'une nouvelle Directrice : Nathalie BOTREL, actuellement sur le RAM. Elle prendra ses fonctions dès le recrutement d'une nouvelle responsable du RAM intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Pascal NOEL-RACINE clôt la séance à 21h20.

Fait pour être porté au registre des travaux du Conseil Municipal.

La secrétaire de Séance,
Maryvonne CHEVRIER